



SUD CHAMPAGNE

**Demande d'autorisation de collecte et de transport de
cadavres d'oiseaux et de chauves-souris dans le cadre
des suivis de la mortalité éolien
2020**

Demande collective du CPIE Sud Champagne

Stéphane BELLENOUE
Olivia GARCIN
Responsables de la demande

Demande formulée le
10/03/2020

Centre Permanent d'Initiatives pour
l'Environnement Sud Champagne

Domaine de Saint-Victor

10200 Soulaines-Dhuys

Tel : 03.25.92.28.33

Mail : cpie.pays.soulaines@wanadoo.fr

Sommaire

1	Contexte de la demande	3
2	Les demandeurs	3
3	Responsable de la demande collective et interlocuteur auprès de la DREAL :	3
4	Période de l'opération.....	4
5	Lieux de l'opération.....	4
6	Taxons concernés	4
7	Conditionnement des animaux et devenir des cadavres	4
8	Modalités de compte rendu	4
9	Annexe.....	5
9.1	Protocole mis en place	5
9.1.1	Surface et méthode de prospection.....	5
9.2	Liste des parcs concernés et caractéristiques	7
9.2.1	Bassigny	8
9.2.2	Bétheniville.....	8
9.2.3	L'Épine	9
9.2.4	Le Boutonnier	9
9.2.5	Comes de l'Arce	10
9.2.6	Coteaux du Blaiseron.....	10
9.2.7	Haute de Borne.....	11
9.2.8	Haut de Conge	11
9.2.9	Haut de la Vausse	12
9.2.10	Les Hauts Pays – Mont Doré.....	12
9.2.11	Les Hauts Pays – Haut du Mont.....	13
9.2.12	Les Hauts Pays - Crémont	13
9.2.13	Montjoie	14
9.2.14	Mont de la Grévière	14
9.2.15	Saurupt	15

1 Contexte de la demande

- Contexte réglementaire : Arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à déclaration au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.
- A la demande de Société référentes éoliens, le CPIE effectue depuis plusieurs années des suivis mortalité oiseaux et chiroptères sous les parcs éoliens de Champagne-Ardenne, et ponctuellement des départements limitrophes, dans le cadre des procédures ICPE. Dans certains cas, les cadavres sont acheminés vers le CPIE pour déterminer au mieux l'espèce concernée et connaître si possible les causes de mortalité (collision ou barotraumatisme pour les chiroptères). Parfois, cette surveillance de parcs éoliens est réalisée de manière inopinée par le CPIE (sur des parcs ne faisant pas l'objet de suivis mortalité)
- Dans le cas d'animaux retrouvés blessés, les animaux sont transportés au centre de soin CRESREL du CPIE Sud Champagne. Le transport est couvert par l'arrêté préfectoral du centre de soin (Article 15).

2 Les demandeurs

- Il s'agit d'une demande collective permettant de couvrir l'ensemble des permanents de la structure impliqués dans les suivis de la mortalité éolien. Tous les participants bénéficient des connaissances nécessaires à la réalisation de ces suivis (voir CV).

La liste des demandeurs au 01/02/2020 :

Nom	Prénom	Structure	Mail
AUBRY	Mathieu	CPIE Sud Champagne	cpie.mathieu.aubry@gmail.com
BELLENOUE	Stéphane	CPIE Sud Champagne	cpie.pays.soulaines@orange.fr
CHINAL	Ninon	CPIE Sud Champagne	cpie.ninon.chinal@gmail.com
DEMARSON	Catherine	CPIE Sud Champagne	cpie.catherine.demarson@gmail.com
FACQ	Thomas	CPIE Sud Champagne	cpie.thomas.facq@gmail.com
FERY	Emmanuel	CPIE Sud Champagne	cpie.emmanuel.fery@gmail.com
GARCIN	Olivia	CPIE Sud Champagne	cpie.olivia.garcin@gmail.com
LUCK	Céline	CPIE Sud Champagne	cpie.celine.luck@gmail.com
MATHIEU	Pieter	CPIE Sud Champagne	cpie.pieter.mathieu@gmail.com
MIKAELSSON	Astrid	CPIE Sud Champagne	Astrid.mikaelsson@cpiesudchampagne.fr
PELLÉ	Julien	CPIE Sud Champagne	cpie.julien.pelle@gmail.com
QUEVILLON	Martine	CPIE Sud Champagne	cpie.martine.quevillon@orange.fr
ROLLAD	Martine	CPIE Sud Champagne	cpie.martine.rolland@gmail.com
VUILLEMOT	Clarisse	CPIE Sud Champagne	cpie.clarisse.vuillemont@gmail.com
WAGNER	Maurine	CPIE Sud Champagne	cpie.maurine.wagner@orange.fr

3 Responsable de la demande collective et interlocuteur auprès de la DREAL :

Stéphane BELLENOUE (Directeur) et **Olivia GARCIN** (Chargée d'études)

Domaine de Saint-Victor

10200 SOULAINES-DHUYS

4 Période de l'opération

- Cette demande est sollicitée pour une période de **1 année**, à savoir du **19/02/20 au 31/12/20**

5 Lieux de l'opération

- Cette demande est sollicitée pour les départements suivants :
 - Région Grand Est : Ardennes (08), Aube (10), Marne (51), Haute-Marne (52), Meuse (55), Vosges (88)
 - La liste des parcs éoliens concernés par cette demande ainsi que leurs caractéristiques et le protocole mis en place sont présentés en annexe.

6 Taxons concernés

- Cette demande porte sur l'ensemble des espèces d'oiseaux et de chiroptères européens à l'exception des espèces mentionnées dans l'arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces protégées menacées d'extinction en France.

7 Conditionnement des animaux et devenir des cadavres

- Tous les cadavres d'animaux collectés sont acheminés au centre de soin du CPIE pour être identifiés et pour établir les causes de la mort.

CPIE Sud Champagne
Domaine de Saint-Victor
10200 SOULAINES-DHUYS

- Les cadavres non pris en charge pour analyses par l'ANSES, le Réseau SAGIR ou un laboratoire d'analyses vétérinaires seront stockés dans un congélateur du Centre de sauvegarde CRESREL avant leur destruction par un équarisseur agréé (société ATEMAX). Les animaux stockés sont identifiés et référencés dans un registre distinct de celui du Centre de sauvegarde rappelant l'espèce concernée, son lieu de découverte et la date de découverte. Ce registre sera mis à disposition des services instructeurs.

8 Modalités de compte rendu

- Un bilan annuel de la collecte de cadavres réalisé par l'ensemble des demandeurs du CPIE sera transmis à la DREAL.

Fait à Soulaines-Dhuys, le 10/03/2020

Stéphane BELLENOUE
Directeur



Olivia GARCIN

Chargée d'étude



9 Annexe

9.1 Protocole mis en place

Le protocole demande un suivi de la mortalité d'une période allant au minimum d'environ mi-mai à fin octobre, étalée sur 24 semaines. Il stipule que sur les 24 semaines, au moins 20 passages doivent avoir lieu.

Deux tests de persistance des cadavres sont réalisés, un en début de suivi en semaine 26, et un en fin de suivi en semaine 40.

Enfin, deux tests d'efficacité de recherche sont effectués, un premier en semaine 20 et un second en semaine 43.

Concernant le nombre d'éoliennes suivies, il est stipulé dans le protocole que doivent être suivies « toutes les éoliennes pour les parcs de 8 éoliennes et moins ; pour les parcs de plus de 8 éoliennes contenant n éoliennes : au minimum $8 + (n - 8)/2$. Les éoliennes sont alors choisies de la façon suivante :

- en priorité les éoliennes équipées d'un enregistreur automatique à ultrasons pour les chauves-souris,
- puis 50 % des éoliennes sont choisies parmi les éoliennes jugées les plus à risques lors de l'étude d'impact (ou les éoliennes ayant montré une mortalité plus importante lors des suivis antérieurs) ;
- les éoliennes restantes sont choisies de façon aléatoire afin de disposer d'éoliennes représentatives en termes d'environnement, végétation, etc. »

9.1.1 Surface et méthode de prospection

La surface à prospecter est un carré de 100 mètres de côté (ou deux fois la longueur des pales pour les éoliennes présentant des pales de longueur supérieur à 50 mètres), ou un cercle de rayon égal à la longueur des pales avec un minimum de 50 mètres. La méthode que le CPIE Sud Chamapagne a retenue est celle du carré.

Pour la recherche, des transects à pied avec un écartement de 5 à 10 mètres entre chaque sont réalisés. La nature et l'évolution de la taille de la végétation sont prises en compte tout au long du suivi et intégrées aux calculs de mortalité (distinction de l'efficacité de recherche et de la persistance des cadavres en fonction des différents types de végétation).

En zone à végétation dense, seules les zones à ciel ouvert ou praticables sont prospectées. Le reste de la surface non prospectée fait alors l'objet d'une correction proportionnelle par coefficient surfacique.

La recherche se réalise à 2 personnes, pendant 15 à 20 minutes lorsque l'éolienne est prospectée dans sa totalité.

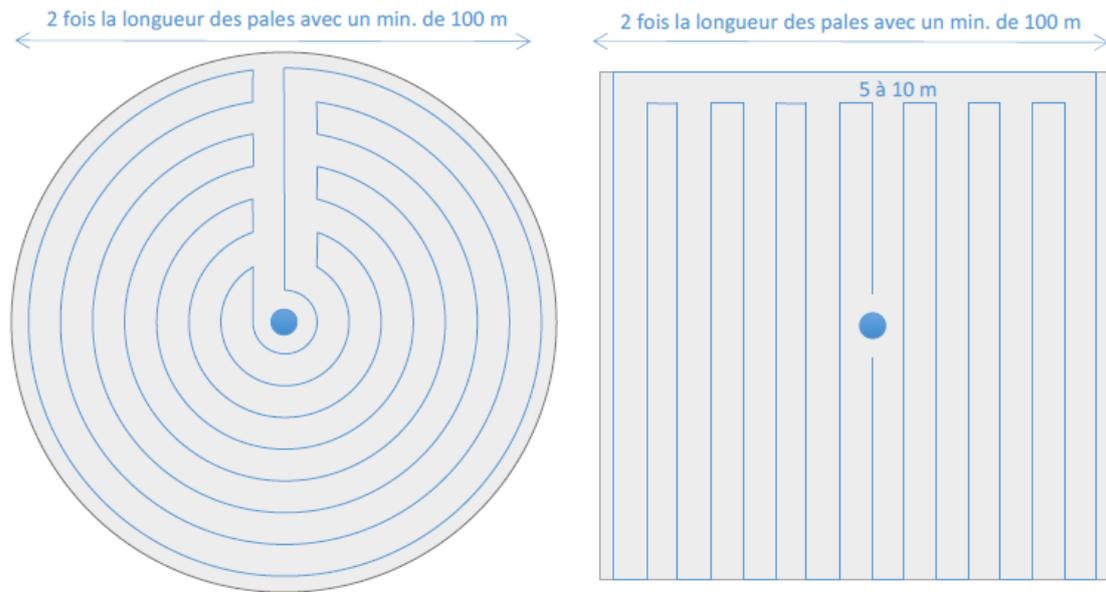


Figure 1 : Schéma de la surface-échantillon à prospecter (largeur des transects de 5 à 10m) (source : protocole révision 2018)

Lorsqu'un cadavre est découvert, plusieurs informations sont notées :

- La localisation du cadavre (n° de l'éolienne concernée, distance du mât, orientation par rapport à l'éolienne) ;
- L'espèce, l'âge et le sexe de l'individu (dans la mesure du possible) ;
- La date de la mort (approximativement) ;
- La présence de fractures ou de barotraumatisme.

Chaque cadavre est également photographié. Le cadavre est prélevé pour être identifié voir analysé (cause de mortalité, état sanitaire...).

9.2 Liste des parcs concernés et caractéristiques

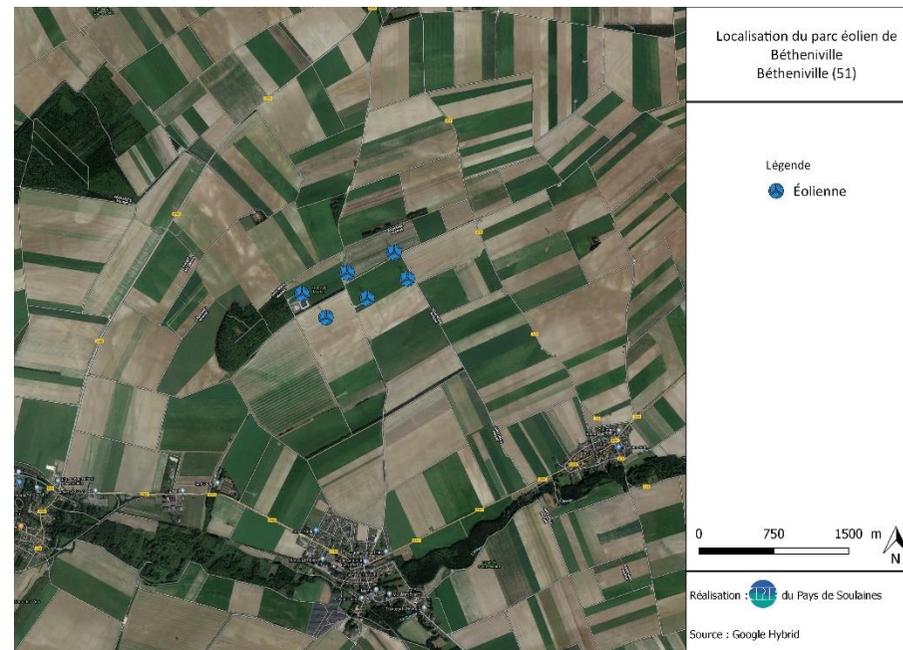
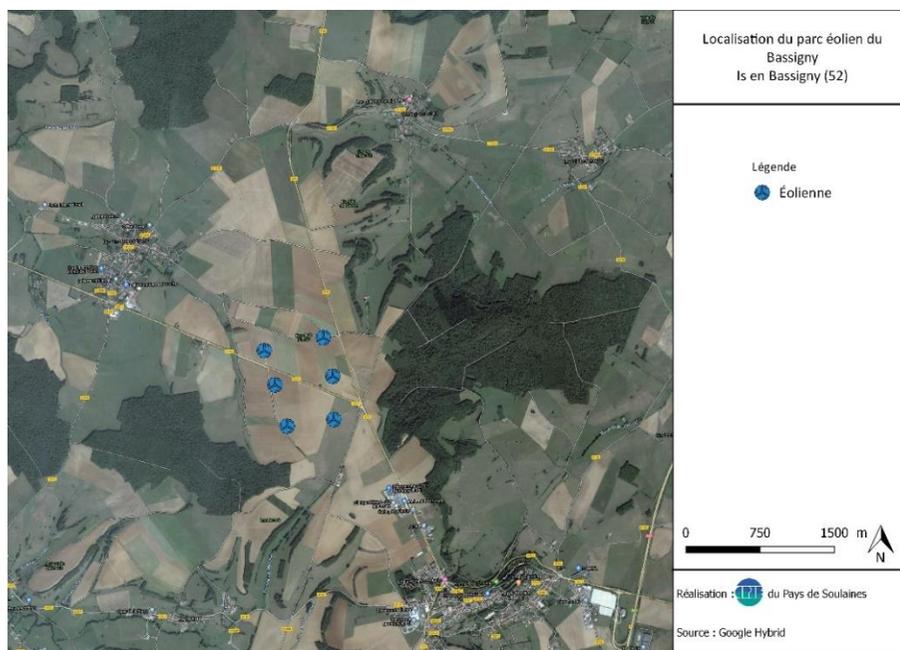
Nom du parc	Nom de la société référente	Communes et département	Nombre d'éoliennes
Bassigny	BORALEX	Is en Bassigny (52)	6
Bétheniville	ENGIE GREEN GREEN	Bétheniville (51)	6
L'Epine	ENGIE GREEN GREEN	Amanty (55)	6
Le Boutonnier	ENGIE GREEN GREEN	Reffroy – Méligny le Petit – Marson sur Barboure (55)	8
Comes de l'Arce	BORALEX	Buxières sur Arce (10)	5
Coteaux du Blaiseron	BORALEX	Doulevant le Château – Dommartin le Saint Père – Baudrecourt (52)	8
Haut de Borne	ENGIE GREEN GREEN	Vaudeville le Haut (55)	4
Haut de Conge	BORALEX	Dampierre – Poinson les Nogent – Vitry les Nogent (52)	14
Haut de la Vausse	ENGIE GREEN GREEN	Reffroy – Méligny le Petit – Marson sur Barboure (55)	8
Les Hauts Pays – Mont doré	ENGIE GREEN GREEN	Effincourt – Pancey – Aingoulaincourt (52)	11
Les Hauts Pays – Haut du Mont	ENGIE GREEN GREEN	Thonnances les Moulins – Germay – Germisay – Epizon – Bettoncourt le Haut – Annonville (52)	15
Les Hauts Pays – Crémont	ENGIE GREEN GREEN	Chambroncourt – Leurville – Busson (52)	13
Monjoie	ENGIE GREEN GREEN	Vouthon-Haut (55)	5
Mont de la Grévière	ENGIE GREEN GREEN	Saint Etienne à Arnes – Saint Pierre à Arnes – Saint Clément à Arnes (08)	8
Saurupt	ENGIE GREEN GREEN	Seraumont (88)	5

9.2.1 Bassigny

Société référente	BORALEX
Commune concernée	Is en Bassigny (52)
Nombre d'éolienne	6
Nombre d'éolienne prospectée	6
Période de prospection	Semaines 8 à 48
Nombre de passage	41

9.2.2 Bétheniville

Société référente	ENGIE GREEN
Commune concernée	Bétheniville (51)
Nombre d'éolienne	6
Nombre d'éolienne prospectée	6
Période de prospection	Semaines 20 à 43
Nombre de passage	24

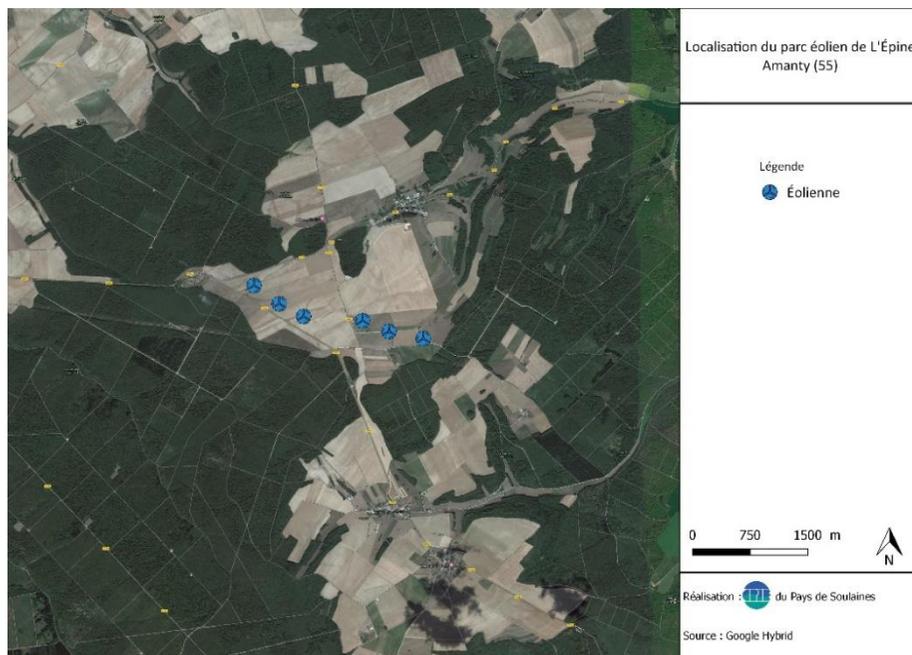


9.2.3 L'Épine

Société référente	ENGIE GREEN
Commune concernée	Amanty (55)
Nombre d'éolienne	6
Nombre d'éolienne prospectée	6
Période de prospection	Semaines 20 à 43
Nombre de passage	24

9.2.4 Le Boutonnier

Société référente	ENGIE GREEN
Communes concernées	Reffroy – Méigny le Petit – Marson sur Barboure (55)
Nombre d'éolienne	8
Nombre d'éolienne prospectée	8
Période de prospection	Semaines 20 à 43
Nombre de passage	24



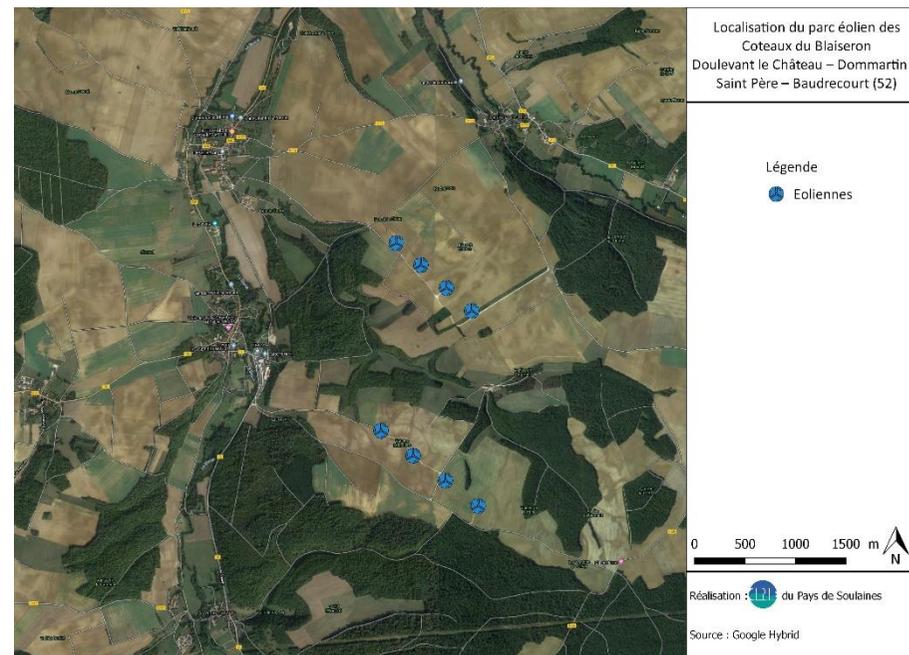
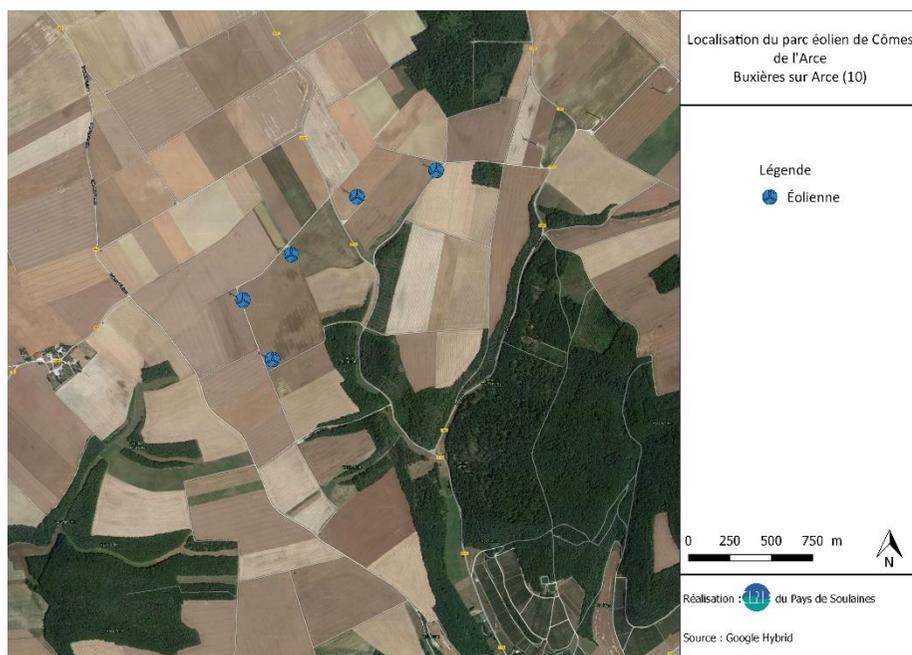
9.2.5 Comes de l'Arce

Société référente	BORALEX
Commune concernée	Buxières sur Arce (10)
Nombre d'éolienne	5
Nombre d'éolienne prospectée	5
Période de prospection	Semaines 32 à 43
Nombre de passage	12*

*Contrôle de l'efficacité du bridage

9.2.6 Coteaux du Blaiseron

Société référente	BORALEX
Commune concernée	Doulevant le Château – Dommartin le Saint Père – Baudrecourt (52)
Nombre d'éolienne	8
Nombre d'éolienne prospectée	8
Période de prospection	Semaines 8 à 48
Nombre de passage	41

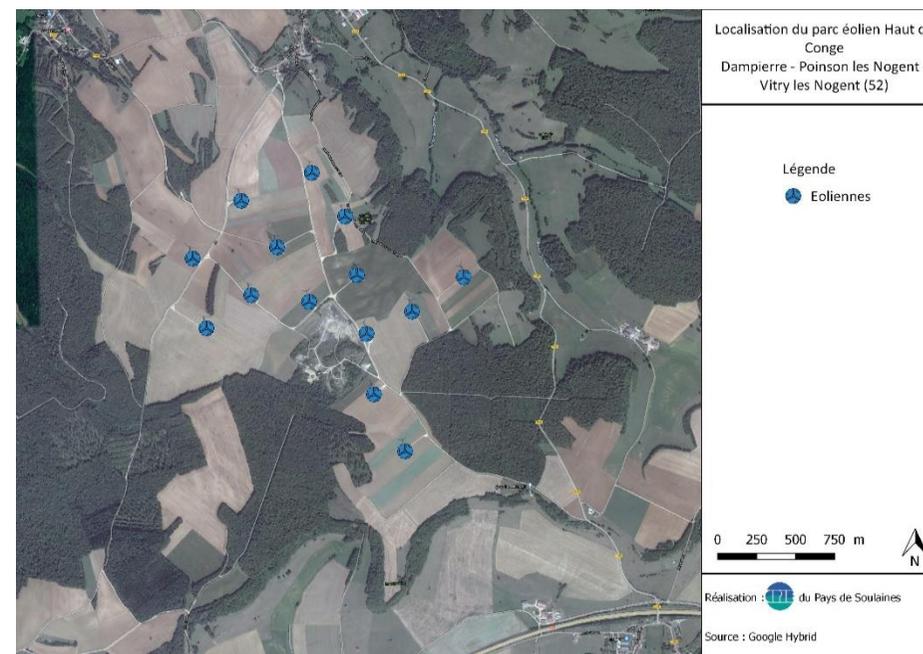
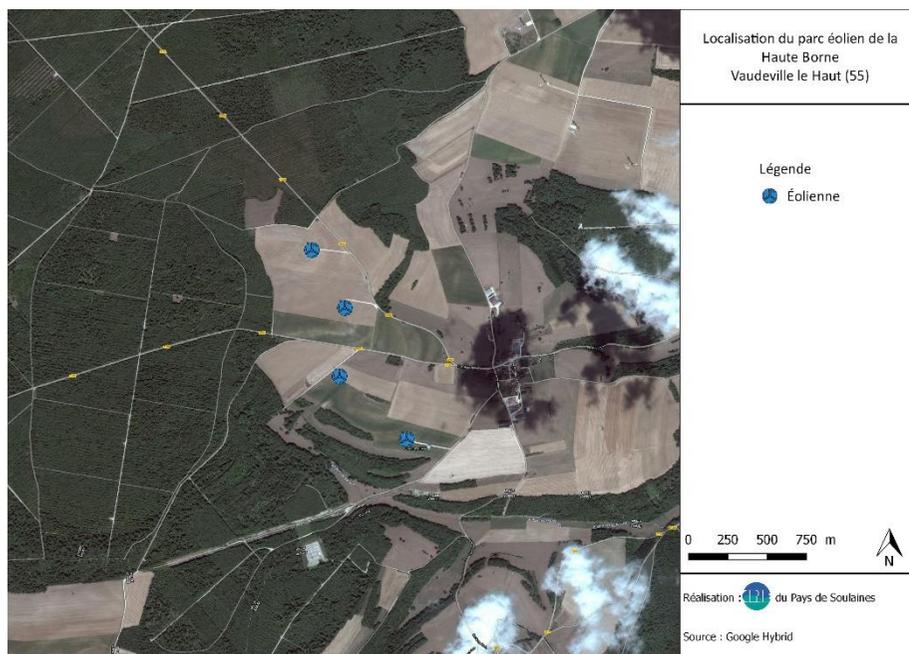


9.2.7 Haute de Borne

Société référente	ENGIE GREEN
Commune concernée	Vaudeville le Haut (55)
Nombre d'éolienne	4
Nombre d'éolienne prospectée	4
Période de prospection	Semaines 8 à 48
Nombre de passage	41

9.2.8 Haut de Conge

Société référente	BORALEX
Commune concernée	Dampierre – Poinson les Nogent – Vitry les Nogent (52)
Nombre d'éolienne	14
Nombre d'éolienne prospectée	14
Période de prospection	Semaines 8 à 48
Nombre de passage	41

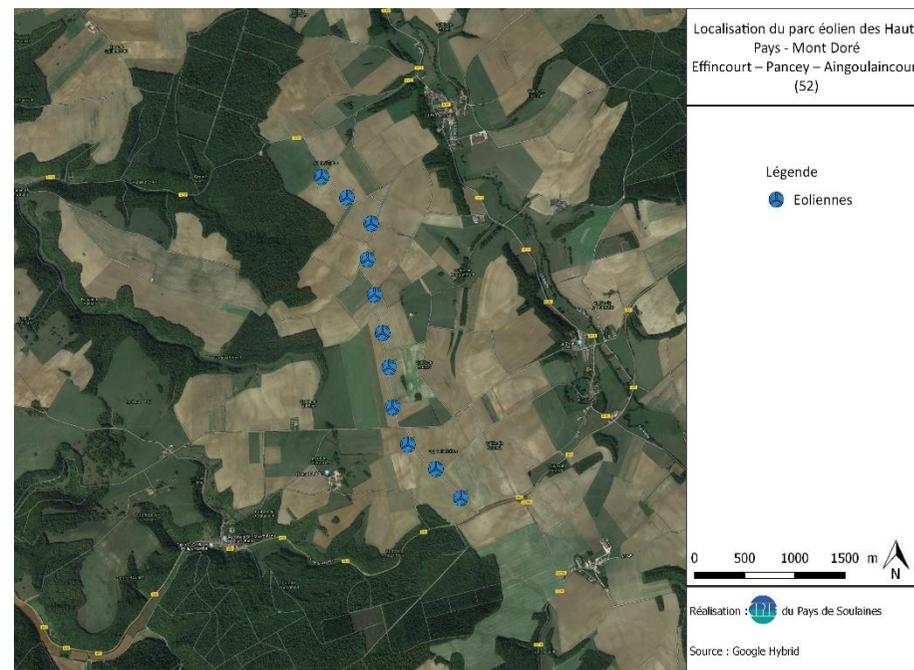
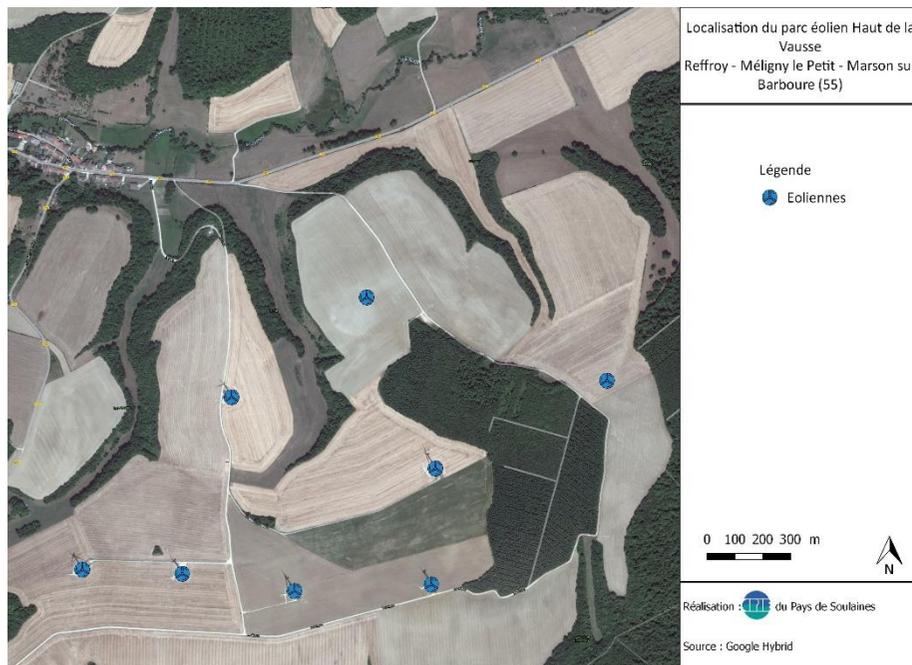


9.2.9 Haut de la Vausse

Société référente	ENGIE GREEN
Commune concernée	Reffroy – Méigny le Petit – Marson sur Barboure (55)
Nombre d'éolienne	8
Nombre d'éolienne prospectée	8
Période de prospection	Semaines 20 à 43
Nombre de passage	24

9.2.10 Les Hauts Pays – Mont Doré

Société référente	ENGIE GREEN
Commune concernée	Effincourt – Pancey – Aingoulaincourt (52)
Nombre d'éolienne	11
Nombre d'éolienne prospectée	11
Période de prospection	Semaines 8 à 48
Nombre de passage	41

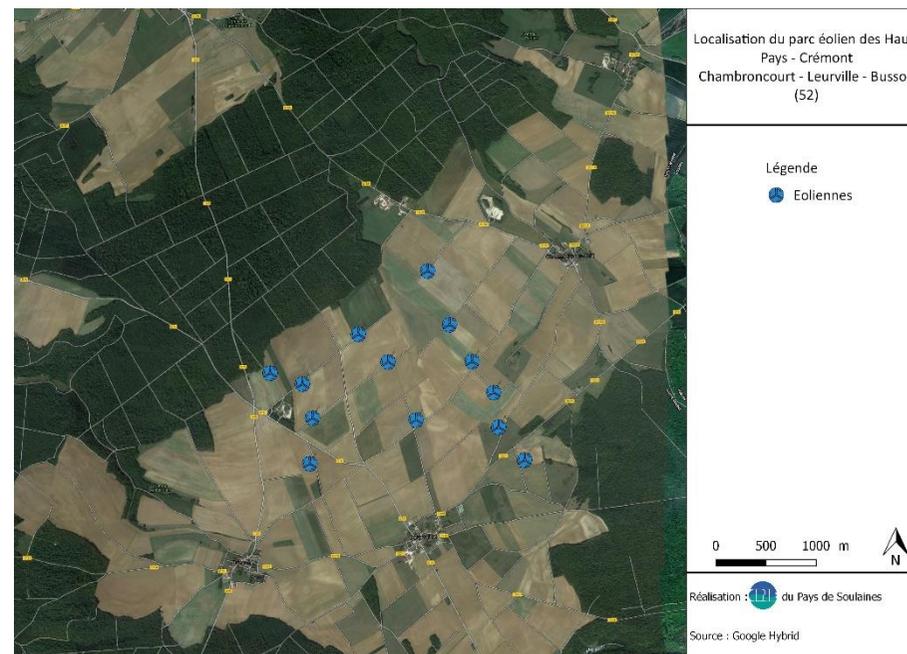
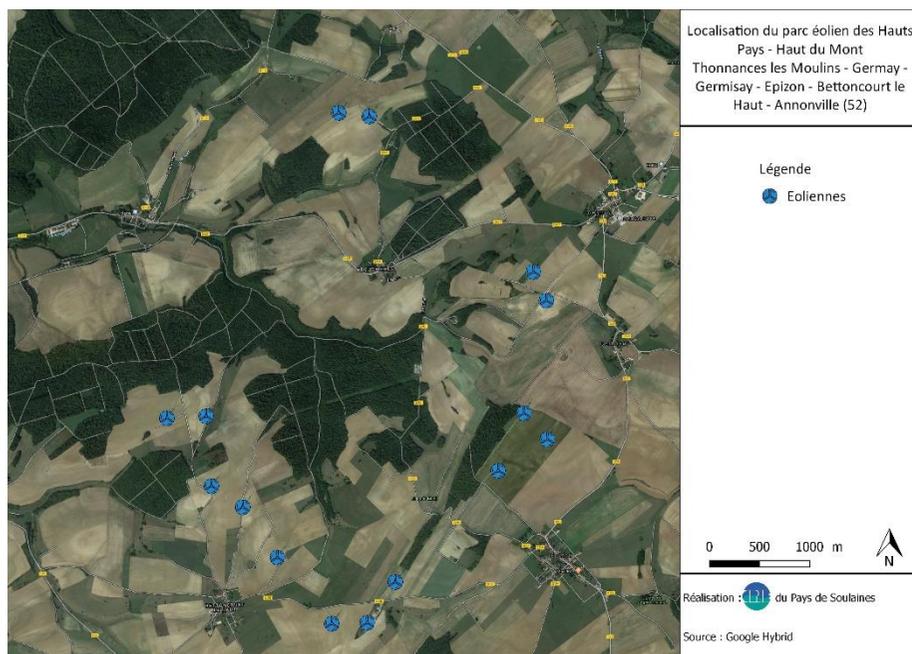


9.2.11 Les Hauts Pays – Haut du Mont

Société référente	ENGIE GREEN
Commune concernée	Thonnances les Moulins – Germay – Germisay – Epizon – Bettoncourt le Haut – Annonville (52)
Nombre d'éolienne	15
Nombre d'éolienne prospectée	15
Période de prospection	Semaines 8 à 48
Nombre de passage	41

9.2.12 Les Hauts Pays - Crémont

Société référente	ENGIE GREEN
Commune concernée	Chambroncourt – Leurville – Busson (52)
Nombre d'éolienne	13
Nombre d'éolienne prospectée	13
Période de prospection	Semaines 8 à 48
Nombre de passage	41

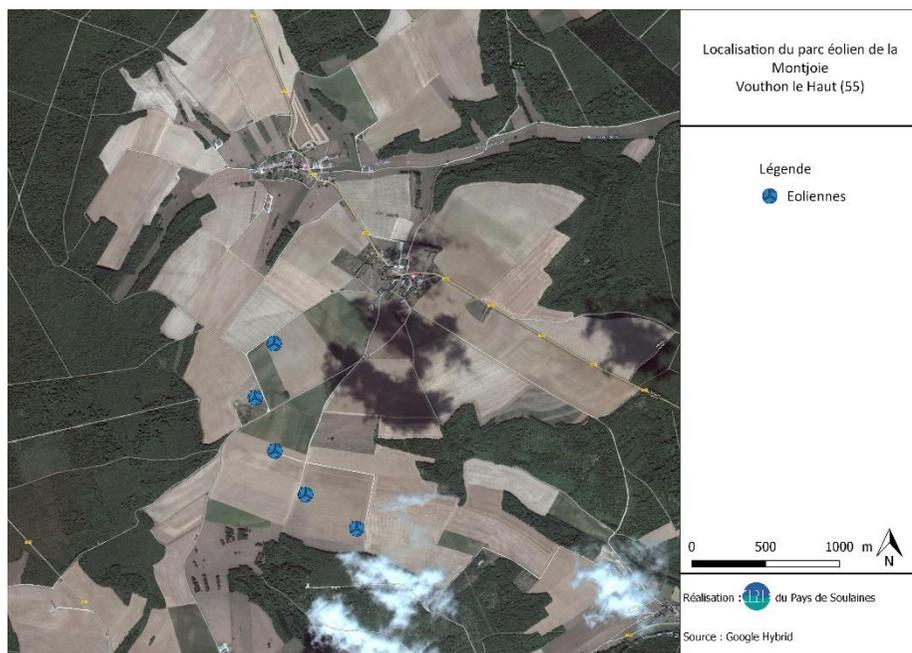


9.2.13 Montjoie

Société référente	ENGIE GREEN
Commune concernée	Vouthon-Haut (55)
Nombre d'éolienne	5
Nombre d'éolienne prospectée	5
Période de prospection	Semaines 8 à 48
Nombre de passage	41

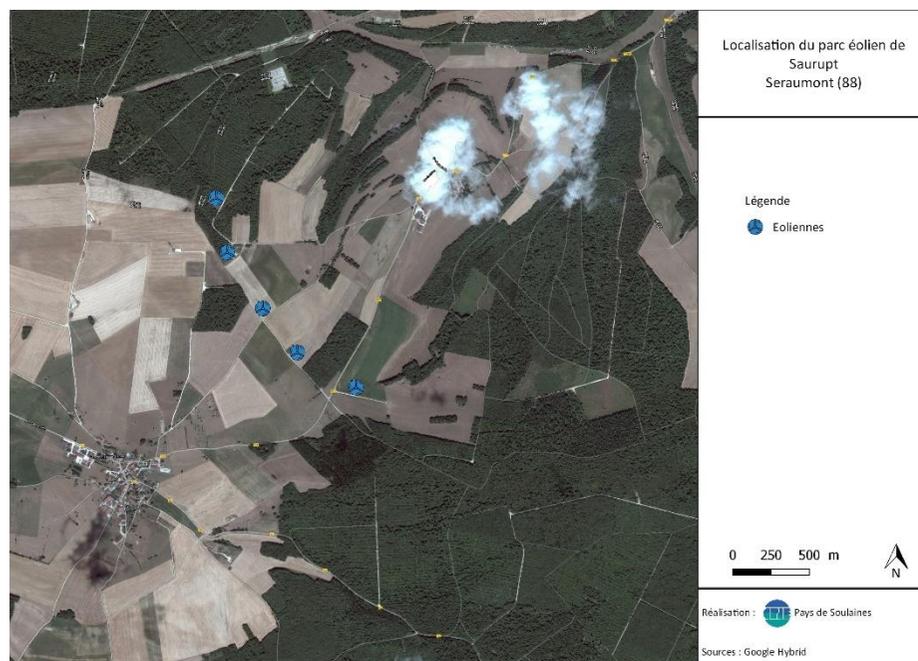
9.2.14 Mont de la Grévière

Société référente	ENGIE GREEN
Commune concernée	Saint Etienne à Arnes – Saint Pierre à Arnes – Saint Clément à Arnes (08)
Nombre d'éolienne	8
Nombre d'éolienne prospectée	8
Période de prospection	Semaines 20 à 43
Nombre de passage	24



9.2.15 Saurupt

Société référente	ENGIE GREEN
Commune concernée	Seraumont (88)
Nombre d'éolienne	5
Nombre d'éolienne prospectée	5
Période de prospection	Semaines 8 à 48
Nombre de passage	41



DEMANDE DE DÉROGATION

POUR **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) :

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° Rue

Commune

Code postal

Nature des activités :

Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1		
<small>à l'exception des espèces mentionnées dans l'arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces protégées menacées d'extinction en France</small>		
B2		
B3		
<small>à l'exception des espèces mentionnées dans l'arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces protégées menacées d'extinction en France</small>		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
Capture avec époussette Pièges Préciser :
- Autres moyens de capture Préciser :
- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
- Utilisation d'émissions sonores Préciser :
- Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

- Destruction des nids Préciser :
- Destruction des œufs Préciser :
- Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
- Par pièges létaux Préciser :
- Par capture et euthanasie Préciser :
- Par armes de chasse Préciser :
- Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
- Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
- Utilisation d'émissions sonores Préciser :
- Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
- Utilisation d'armes de tir Préciser :
- Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser :
- Formation continue en biologie animale Préciser :
- Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période :

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives :

Départements :

Cantons :

Communes :

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
- Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
- Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à
le
Votre signature

Envoyer par mail





N° 11 629*02

DEMANDE DE DÉROGATION POUR LE TRANSPORT DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) :	CPIE du Sud Champagne, Association Soulaines Tourisme Environnement
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :	Stéphane BELLENOUE et Olivia GARCIN
Adresse : N°	Rue Domaine Saint Victor
	Commune Soulaines Doubs
	Code postal 10200
Nature des activités :	Suivi de la mortalité éolien
Qualification :	voir CV des personnes concernées par cette demande

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR LE TRANSPORT			
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)	Origine(2) (3)
B1 Avifaune européenne à l'exception des espèces mentionnées <small>dans l'arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces protégées menacées d'extinction en France</small>	/	cadavres	Parcs éoliens concernés par la demande (voir document joint)
B2 Milvus milvus Milan royal	/	cadavres	Parcs éoliens concernés par la demande (voir document joint)
B3 Chiroptères européens à l'exception des espèces mentionnées <small>dans l'arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces protégées menacées d'extinction en France</small>	/	cadavres	Parcs éoliens concernés par la demande (voir document joint)
B4 Nyctalus noctula Noctule commune	/	cadavres	Parcs éoliens concernés par la demande (voir document joint)
B5			

- (1) sexe, signes particuliers des spécimens
(2) préciser capture dans la nature, naissance en captivité...
(3) joindre les documents justificatifs de l'origine

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DU TRANSPORT
Préciser les motifs du transport : Suivi de la mortalité éolien.....Transport des cadavres jusqu'au centre de soin CRESREL du CPIE du Sud Champagne pour précision d'identification et dans le cas des chiroptères envoi à l'ANSES de Nancy...
Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DU TRANSPORT *
D1. QUEL EST LE LIEU DE DEPART
Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Parcs éoliens concernés par la demande (voir liste dans document joint).....
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N°
Elevage d'agrément <input type="checkbox"/>
Etablissement : d'élevage <input type="checkbox"/> de présentation au public <input type="checkbox"/> de transit et de vente <input type="checkbox"/>
Autorisation préfectorale de détention <input type="checkbox"/> d'ouverture <input type="checkbox"/> en date du :
Titulaire du certificat de capacité pour l'entretien des animaux :
Nom et Prénoms :

D2. QUEL EST LE LIEU DE DESTINATION

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : .. CPJE du Sud Champagne, Association Soulaines Tourisme Environnement

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° Rue Domaine Saint Victor

Commune Soulaines Dhuys Code postal 10200

Elevage d'agrément

Etablissement : d'élevage , de présentation au public , de transit et de vente

Autorisation préfectorale de détention , d'ouverture en date du : 02/07/2018

Titulaire du certificat de capacité pour l'entretien des animaux :

Nom et Prénoms :

Précisez les conditions d'hébergement des animaux dans le lieu de destination :

..... Les cadavres non pris en charge pour analyses par l'ANSES, le Réseau SAGIR ou un laboratoire d'analyses vétérinaires seront stockés dans un congélateur du Centre de sauvegarde CRESREL avant leur destruction par un équarisseur agréé (société ATEMAX). Les animaux stockés sont identifiés et référencés dans un registre distinct de celui du Centre de sauvegarde rappelant l'espèce concernée, son lieu de découverte et la date de découverte. Ce registre sera mis à disposition des services instructeurs.

Suite sur papier libre

D3. QUELS SONT LE MODE ET LES CONDITIONS DU TRANSPORT *

Durée prévue du transport : ...2h

Véhicule automobile ou camion , Train , Avion , Bateau

Mode de contention des animaux dans le véhicule : Précisez le moyen, les dimensions des contenants, le type de parois, les conditions de température, etc... :

..... Les cadavres sont transportés dans des sacs de congélation hermétiquement fermés selon le protocole SAGIR

Suite sur papier libre

D4. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DU TRANSPORT

Préciser la période : 11/03/2020 ou 31/12/2020

ou la date :

D5. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DU TRANSPORT*

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Toutes les personnes concernées par cette demande ont suivi une formation et sont qualifiées (voir CV joints)

Autre formation Préciser :

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Soulaines Dhuys

le 11/03/2020

Votre signature Stéphane BELLENOUE et Olivia GARCIN



CPIE du Pays de Soulaines
Domaine de Saint-Victor
10200 Soulaines-Dhuys

Lille, 02/03/20

Objet : Attestation suivis de mortalité 2020

Madame, Monsieur,

Je, soussignée, Sandra Guibert, atteste que la société Engie Green a mandaté le CPIE du Pays de Soulaines pour réaliser en 2020 les suivis de mortalité des parcs éoliens listés ci-après, conformément à l'obligation qui incombe aux exploitants éoliens, et ce en vertu de l'article 12 de l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.

- Bétheniville (51)
- L'Epine (55)
- Le Boutonnier (55)
- La Haute Borne (55)
- Le Haut de la Vausse (55)
- Les Hauts Pays (52) - Mont Doré, Haut du Mont, Crémont
- La Monjoie (55)
- Mont de la Grévière (08)
- La Saurupt (88)

Pour faire valoir ce que de droit.

Sandra Guibert

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

ENGIE Green France
Tour de Lille
Boulevard de Turin
59777 Lille
RCS Nanterre 478 826 753



BORALEX

A l'attention de

M le Directeur Stéphane BELLENOUE

Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
du Pays de Soulaines

Domaine de Saint-Victor

10200 Soulaines-Dhuys

France

OBJET : Attestation de mission de suivi environnemental sur les parcs éoliens de Boralex SAS sur l'année 2020

Je soussigné(e), Emilie DOUTÉ, agissant en qualité de Responsable Environnement Exploitation au sein de BORALEX SAS, atteste par la présente que le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement du Pays de Soulaines a été missionné pour la réalisation des suivis environnementaux post-implantation sur les parcs éoliens suivants sur l'année 2020 :

- Parc éolien de Hauts-de Conge (52);
- Parc éolien de Coteaux du Blaiseron (52);
- Parc éolien de Bassigny (52);
- Parc éolien de Comes de l'Arce (10);

Ces prestations sont menées dans le cadre de l'article 12 de l'arrêté ministériel du 26 août 2011 visant la réalisation d'un suivi environnemental permettant d'évaluer l'impact de ce parc sur l'activité et la mortalité de l'avifaune et de la chirofaune, ainsi que dans le cadre des arrêtés spécifiques d'autorisation d'exploiter de ces parcs.

Fait à Lyon, le 28 février 2020.

Emilie Doute

Responsable Environnement Exploitation

M. +33 (0)6 25 57 03 37

emilie.doute@boralex.com

BORALEX

Sky56, 4ème étage
18 rue Mouton Duvernet
CS 43858

69487 Lyon Cedex 03 www.boralex.com



@BoralexInc

